



Conditions de participation

En savoir plus ...

Vous avez opté pour une formation ou un diad'outil DIADEMIA pour vous ou l'un de vos collaborateurs et vous désirez des informations complémentaires sur le contenu, les méthodes, les pré-requis, les lieux ... Prenez alors contact par mail avec les formateurs dont les noms apparaissent sur le document de présentation de la formation.

L'inscription est possible :

- **Par téléphone**
- **Par courrier** en retournant le bulletin d'inscription ou sa photocopie avec le chèque d'acompte (sauf pour les établissements publics) **à l'adresse indiquée sur ce bulletin.**

Un mois avant la formation, nous vous confirmons l'organisation de la formation ou du diad'outil, l'adresse exacte, les horaires et nous vous envoyons la convention de formation professionnelle continue que vous nous retournez dûment signée.

A l'issue de la formation, les formateurs vous remettent, en mains propres, l'attestation de participation et vous réglez le solde de la formation (prix total moins l'acompte).

Après la formation, chaque participant reçoit, par mail, la facture acquittée. Pour les établissements publics, une facture, service fait, est adressée à l'établissement. Pour les libéraux, et à votre demande, le formulaire réglementaire du FIF-PL sera signé et tamponné pour la prise en charge.

Nos prix

Le prix par participant est indiqué en bas de chaque fiche pédagogique. Tous les prix sont indiqués nets. Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation ou diad'outil commencé est dû en totalité. Les frais de séjour, les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation ou du diad'outil.

Conditions générales de vente

Le règlement de la totalité du prix de la formation ou du diad'outil est à effectuer au premier jour de la formation, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de DIADEMIA. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités telles que fixées par la loi.

En cas de paiement par un OPCA ou un établissement public, il vous revient de vérifier que le paiement a bien eu lieu.

Attestations

Une attestation de participation vous sera remise en fin de formation, une attestation plus spécifique peut vous être fournie sur demande.